



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1008-09-15

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1008-09-15 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 août 2020. Ce projet de règlement vise à modifier l'annexe XII - Stationnement interdit - afin d'établir des zones d'interdiction de stationner sur les rues Goodfellow et Corriveau, de créer une zone d'arrêt interdit sur la rue Industrielle et de retirer l'interdiction de stationner entre les numéros civiques 24 et 34, rue Lamarche.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 5 août 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier